

BULLETIN MUNICIPAL

JUILLET 2022



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE	<i>Page 2</i>
COMPTES RENDUS DES CONSEILS	<i>Page 3</i>
VIE LOCALE	<i>Page 20</i>
VIE SCOLAIRE	<i>Page 20</i>
VIE ASSOCIATIVE	<i>Page 20</i>
INFOS MAIRIE	<i>Page 24</i>
ETAT CIVIL	<i>Page 27</i>
CALENDRIER DES FETES	<i>Page 28</i>

LE MOT DU MAIRE

Ça y est, on y est, juillet, l'été, les vacances, "les cahiers au feu et les maîtres au milieu" comme dit la chanson.

Alors profitez ! Après deux années difficiles pour cause de COVID, confinement, gestes barrière, plus de rassemblements ni d'embrassades, on revit un peu.

Sans doute, le virus est toujours là et se réactivera avec les premiers frimas mais aujourd'hui, il a beaucoup diminué, il fait beau et chaud après un hiver long. Car souvenez-vous, en novembre, il neigeait déjà et en avril, il gelait souvent le matin. Alors ne boudons pas le soleil.

C'est l'heure des baignades, promenades, apéros et barbecues en famille ou entre amis...

Soyez un peu insouciantes pour recharger vos batteries, laissez-vous envahir par la langueur de la chaleur de l'après-midi et pourquoi pas une petite sieste, et osez l'euphorie le soir, le rire est très bon pour la santé...

Vous ne partez pas à l'autre bout du monde ni même de la France ? Regardez autour de vous, essayez de voir avec les yeux d'un touriste... Vous avez la montagne, le lac, la cascade, les randonnées, l'escalade, le quartier historique du village, le marché du dimanche matin, ... N'est-elle pas belle notre commune ? On pourrait presque dire que quand on habite ici, on est en vacances toute l'année.

Et puis certaines associations nous proposeront quelques animations : les concours de boules, la fête du four, Virieu en fête, sans oublier les sportifs qui vont faire revivre le stade : rugby, touché, foot, tennis, ...

Alors haut les cœurs, il faut une certaine aptitude au bonheur pour être heureux, savoir apprécier ce que l'on a, optimiser en voyant le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide, savourer le lever ou coucher du soleil, les roses ou autres fleurs d'été, et même l'odeur de la terre après l'orage...

Alors que vous soyez juilletistes ou aoûtistes, je souhaite de bonnes vacances à ceux qui travaillent et à tous un très bel été.

Le Maire,
Yvette VALLIN

PS : Et n'oubliez pas qu'en période de sécheresse, il est interdit de payer en liquide... !



COMPTES RENDUS DES CONSEILS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2022

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 15 avril 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. WITKOWSKI Yves ; M. MORNIEUX Christian ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme CHATILLON Tiphanie ; Mme Anne MARIETTAZ.

Absente Excusée : Mme GILARDINO Lamia (procuration à WITKOWSKI Yves).

Secrétaire de séance : Mme Laetitia BAILLOT.

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Laetitia BAILLOT se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 3 MARS 2022.**

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier compte-rendu.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 3 mars 2022.

Vote : 14 Pour – voté à l'unanimité.

- **INSTALLATION DE MME MARIETTAZ**

Mme le Maire informe l'Assemblée de la démission de M. Alexandre DUROCHAT, 2^e adjoint, démission acceptée par le Sous-Préfet en date du 04 avril 2022.

Il convient donc d'intégrer la personne suivante sur la liste initiale c'est-à-dire Mme Anne MARIETTAZ au conseil municipal.

L'ensemble des conseillers lui souhaite la bienvenue.

- **NOMINATION D'UN NOUVEL ADJOINT**

Affaire n°45-46/2022

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir le nombre d'adjoints à 4 et de remplacer M. Alexandre DUROCHAT.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

Il convient donc de nommer un assesseur et un secrétaire pour procéder à cette élection.

Mme Tiphanie CHATILLON est désignée assesseur et M. Christian MORNIEUX, secrétaire.

M. Cyrille BELLEBAULT est candidat au poste de 2^e adjoint.

Après vote du conseil municipal, M. Cyrille BELLEBAULT est proclamé 2^e adjoint dès le 1^{er} tour, à la majorité absolue.

Mme le Maire en profite pour rappeler les taux d'indemnités attribués au Maire et aux Adjoints :

	Taux maximal	Taux attribué	Montant brut mensuel
Maire	51,6 %	40 %	1 555 76 €
Adjoints	19,8 %	16,5 %	641,75 €

(taux de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique)

- **ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE**

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
A2L	Fourgon Fiat Ducato avec carte grise	11 500,00 €
A2L	Vente bus scolaire	- 3 000,00 €
BIGMAT	Fourniture pour 2 salles de bain + 1 salon gendarmes	2 115,32 €
BIGMAT	Porte Dépôt	942,00 €
BURDINAT	Fourniture et pose disjoncteur BELLAIT	393,60 €
EWY Services	Travaux électrique BELLAIT	238,00 €
SCIANDRA	Désembouage radiateurs BELLAIT	798,00 €
ENEDIS	Déplacement de 2 compteurs aux logements de l'école	4 531,81 €

- **ELECTION DU PRESIDENT DE SEANCE POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Mme le Maire explique que, conformément à l'article 2121-14 du CGCT, il convient d'élire un Président de séance pour le vote des Comptes Administratifs. Il est proposé comme Président de séance la 1^{ère} adjointe Laetitia BOUVIER.

Vote : 15 Pour - Acceptée à l'unanimité.

- **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021**

Mme le Maire laisse la parole à Mme Rolande DEMITRES pour présenter les différents documents budgétaires.

COMPTES DE GESTION 2021 :

Affaire n°27-28-29/2022

- Budget « Maison de la Presse » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 49 003,12 €.

- Budget « Eau et Assainissement » :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 53 729,49 € et un excédent d'investissement de 26 705,71 €.

- Budget Général :

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent de fonctionnement de 168 405,48 € et un excédent d'investissement de 22 082,68 €.

Vote : 15 Pour - Adoptés à l'unanimité.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2021 :

Affaire n°30-31-32/2022

Mme le Maire indique que les comptes de gestion 2021 pour les 3 budgets font apparaître des chiffres concordants avec les comptes administratifs 2021 de la commune.

Mme le Maire quitte la salle pour le vote.

Mme Laetitia BOUVIER demande aux conseillers de se prononcer sur les 3 comptes administratifs.

Vote : 14 Pour - Adoptés à l'unanimité.

Mme Corinne BOUCHISSE souhaite préciser qu'elle trouve qu'il n'y a pas eu assez de réunions de la Commission Finances pour préparer les budgets.

Mme le Maire rappelle les circonstances particulières qui font que les employés communaux n'ont pu donner les informations nécessaires plus tôt. Elle espère que l'année prochaine la préparation du budget 2023 pourra se faire dans de meilleures conditions.

• **AFFECTATIONS DES RESULTATS**

Affaire n°33-34-35/2022

Compte-tenu des résultats de clôture des comptes administratifs 2021 et des restes à réaliser 2021 en investissement, Mme le Maire propose d'affecter comme suit, les excédents de fonctionnement aux budgets 2022 :

- Budget « Maison de la Presse » :

49 003,12 € en recettes de fonctionnement

- Budget « Eau et Assainissement » :

26 705,71 € en recettes d'investissement

53 729,49 € en recettes de fonctionnement

- Budget « Général » :

22 082,68 € en recettes d'investissement

111 897,21 € en recettes d'investissement pour l'affectation en réserves

.....(pour combler l'investissement)

56 508,27 € en recettes de fonctionnement.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer sur les 3 propositions d'affectations des résultats.

Vote : 15 Pour - Adoptés à l'unanimité.

• **VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022**

Affaire n°39/2022

Mme le Maire rappelle son souhait d'augmenter le taux des impôts pour cette année, comme mentionné lors du conseil municipal du 28 janvier 2022.

Ceci permettra de rapporter environ 10 000 € de plus, non négligeable vu les dépenses à venir.

Les taux votés en 2021 étaient les suivants :

TFB : Taxe foncière (bâti)	24.45 %
TFNB : Taxe foncière (non bâti)	34.29 %

Taux proposés pour 2022 :

TFB : Taxe foncière (bâti)	25.23 %
TFNB : Taxe foncière (non bâti)	35.38 %

Mme le Maire demande aux conseillers de valider l'augmentation du taux des impôts pour 2022.

Vote : 10 Pour - 5 Abstentions (Corinne BOUCHISSE, Christian MORNIEUX, Tiphonie CHATILLON, Rolande DEMITRES, Laetitia BAILLOT)

• **APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2022**

Affaire n°36-37-38/2022

- Budget « Maison de la Presse » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 59 535,12 € et en investissement à 24 500,00 €.

- Budget « Eau et Assainissement » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 231 129,49 € et en investissement à 67 705,71 €.

- Budget « Général » :

Le budget s'équilibre en fonctionnement à 930 123,27 € et en investissement à 557 179,89 €

Mme le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur les 3 propositions de budgets primitifs 2022.

Vote : 15 Pour - Adoptés à l'unanimité.

• **APPROBATION DE LA CHARTE GUIDANT LA DEMARCHE DE TRANSFERT DE COMPETENCES EAU ET ASSAINISSEMENT**

Affaire n°41/2022

Mme le Maire rappelle que, dans le cadre du transfert de compétences Eau et Assainissement à la Communauté de Communes Bugey Sud au 1^{er} janvier 2023, il est demandé aux communes de délibérer sur une charte encadrant cette démarche.

Celle-ci met en avant les points suivants :

- la solidarité avec transfert des excédents et des déficits
- un tarif unique et un prix plancher
- un service de proximité
- une réduction des pertes d'eau.

Mme le Maire demande de procéder au vote pour l'approbation de cette charte.

Vote : 8 Pour – 3 Contre (Florent PAILLE, Christian MORNIEUX, Tiphonie CHATILLON) – 4 Abstentions (Laetitia BOUVIER, Rolande DEMITRES, Huguette GIRERD, Corinne BOUCHISSE)

- **DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX DESSERTE FORESTIERE LA RAVIERE**

Affaire n° 42/2022

Mme le Maire explique que l'ONF propose de réaliser des travaux d'amélioration de la desserte de Ravière pour permettre l'exploitation de la forêt.

Ces travaux, prévus en 2023, consistent en :

- La réalisation d'une voie circulaire aux camions grumiers sur 1 km
- La fourniture et mise en œuvre de renvois d'eau.

Le montant prévisionnel total du projet est de 49 950 € HT, soit 59 940 € TTC, subventionné au taux maximum de 60%, soit un reste à charge pour la commune de 24 176,16 € TTC.

Ces travaux permettraient à la commune de vendre du bois sur ses parcelles pour un montant estimatif de 44 000€.

Mme Corinne BOUCHISSE demande si ces travaux pourront être utilisés pour d'autres projets.

Mme le Maire répond que non, mais ces dépenses nous permettraient d'encaisser une vente de bois assez importante cette année, et pourraient peut-être servir également pour d'éventuelles autres ventes les années suivantes.

Cette délibération concerne la demande de subvention, le coût des travaux n'est pas finalisé.

Vote : 13 Pour – 2 Contre (Tiphonie CHATILLON, Florent PAILLE)

- **REPRISES DU PLU**

Affaire n° 43/2022

Mme le Maire explique que la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme a été lancée par le Conseil Municipal en mars 2017. La proposition du nouveau PLU a été envoyée aux personnes publiques associées (PPA) en mars 2020. Les avis ont été reçus en mairie courant septembre 2020. Après analyse de ceux-ci, et compte tenu d'avis défavorables, il convient de reprendre la procédure et la concertation.

De plus, le projet communal de la précédente équipe municipale ne correspond pas aux attentes de la nouvelle équipe municipale. Il est donc nécessaire de revoir le projet dans une grande globalité en intégrant les objectifs de la nouvelle équipe municipale ainsi que les remarques des PPA.

De plus, plusieurs modifications doivent être apportées à l'état des lieux de la commune (plus de commerces vacants, presque plus de logements vacants).

La cartographie des risques a également changé avec les chutes de blocs de pierre en novembre 2017.

Il convient également de respecter le SCOT (Schéma de COhérence du Territoire) qui vise à ne plus consommer du foncier.

Mme Rolande DEMITRES demande, au vu des différentes restrictions de l'Etat, s'il est vraiment nécessaire de reprendre le PLU.

Mme le Maire explique que nous devons nous mettre en cohérence avec le SCOT dans les 3 ans, ce délai est dépassé. Nous devons reprendre le PLU suite à la demande de Monsieur le Sous-Préfet et de la Direction Départementale des Territoires.

De plus, le PLU doit être révisé tous les 10 ans, l'actuel est de 2012.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider la reprise du PLU.

Vote : 11 Pour – 4 Abstentions (Rolande DEMITRES, Corinne BOUCHISSE, Florent PAILLE, Tiphonie CHATILLON)

- **PROLONGATION DU POSTE D'ACCUEIL A 15H PAR SEMAINE**

Affaire n° 40/2022

Mme le Maire explique que le contrat de l'agent d'accueil du secrétariat arrive à échéance le 31 mai 2022.

De plus, il est constaté que ce poste à 12 h n'est pas suffisant et qu'il convient de le passer à 15h par semaine, avec son accord.

Il convient donc de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent d'accueil et de secrétariat de 15h, à compter du 1^{er} juin 2022 pour une durée d'un an.

Mme le Maire demande aux membres de se prononcer sur ce poste.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

- **Délégués SIEA**

Affaire n°47/2022

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que, suite à la démission de M. Alexandre DUROCHAT, il convient de procéder à une nouvelle élection des délégués au Syndicat Intercommunal d'Electricité de l'Ain (SIEA).

Il est proposé ce qui suit :

Titulaire : M. Yves WITKOWSKI

Suppléantes : Mme Corinne BOUCHISSE et Mme Tiphonie CHATILLON

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal de valider cette proposition.

Vote : 15 Pour – voté à l'unanimité.

- **Ancien local de la Croix Rouge**

Mme le Maire explique que la propriétaire de ce local a trouvé un nouveau locataire. La mairie ne paiera donc plus de location à partir du mois d'avril 2022.

Elle précise que la nouvelle locataire est Mme COLOMBOTTO qui souhaite y installer une friperie. Elle devrait commencer son activité après quelques travaux en mai ou juin.

- **Gare SNCF**

Mme le Maire explique que le projet de mise en valeur des gares ne s'appelle plus 1001 Gares mais Place de la Gare.

La SNCF avait 2 porteurs de projets (la friperie et l'association La Préfecture pour la conserverie). Mme COLOMBOTTO ayant trouvé ailleurs, il ne reste plus que la conserverie.

Le chiffrage des travaux de rénovation ne sera entamé que lorsque la SNCF aura eu confirmation de l'association sur le projet.

La proposition SNCF actuelle concerne deux locaux non communicants de 136 m² (86+50) au rez de chaussée de la gare pour 535€/mois.

Pour les logements à l'étage, nécessitant plus de travaux, la SNCF travaille avec Habitat et humanisme.

Mme le Maire a également évoqué avec le représentant de la SNCF le sujet de l'entrée de la commune, route de Genève.

En effet, les barrières béton ne sont pas attrayantes. Elle a demandé s'il était possible de les remplacer par des clôtures en métal et même de les décaler plus près des voies afin de laisser une petite bande de terrain le long de la route, à charge de la commune de l'entretenir et de l'aménager. Une convention de mise à disposition temporaire gratuite sur 10, 15 ou 20 ans est envisageable.

La SNCF regarde le sujet et revient vers nous avant l'été.

- **Eclairage Public**

Mme le Maire rappelle que, lors de la réunion du 3 mars dernier, le conseil municipal a voté l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h. Toutefois un sondage va être réalisé auprès de la population via le prochain bulletin municipal.

Il a également été évoqué le sujet du passage aux leds.

Le SIEA propose un devis estimatif de remplacement des luminaires avec un reste à charge pour la commune de 160 000 € si les travaux s'effectuent en une fois et 200 000 € environ avec un étalement sur 4 ans.

Une recherche a été faite sur internet et il devrait être possible de remplacer les ampoules actuelles par des leds à vis spéciales avec une économie sur la consommation de près de 75%.

Ces ampoules coûtent environ 30 € TTC l'unité pour une durée de vie estimative de 20 ans. Un test sera fait sur un lampadaire afin de voir si ce projet est réalisable.

Mme Rolande DEMITRES précise que cette compétence a été transférée au SIEA et que nous n'avons pas le droit de toucher aux lampadaires.

Mme le Maire explique que vu leurs coûts, il faudra vérifier les prestations en regard et faire des choix.

M. Florent PAILLE demande si les employés communaux sont habilités pour ce genre de travaux.

Mme Tiphonie CHATILLON répond qu'une formation d'habilitation peut être faite par les employés.

La convention avec le SIEA sera revue pour voir s'il ne serait pas souhaitable de sortir du SIEA.

- **Expulsion Mme MIDY Caroline**

Mme le Maire informe l'Assemblée que, suite à la décision de justice, l'huissier a adressé un commandement de quitter les lieux à Mme MIDY. Elle a jusqu'au 15 mai 2022 inclus pour libérer le logement. Passé cette date, l'expulsion sera réalisée par l'huissier de justice avec le concours de la force publique.

- **Stade**

Mme le Maire explique que le club de foot d'Artemare a demandé l'autorisation pour venir jouer de temps en temps sur notre terrain de foot inoccupé. Il voit avec son assurance.

Cette association avait déjà demandé à utiliser le terrain pour les adultes. Cette demande avait été refusée par l'adjoint aux associations du précédent mandat. Les raisons en sont inconnues.

L'association VRC, Virieu Rugby Club, qui pratique le rugby touché, souhaite pouvoir s'entraîner deux soirs par semaine sur une partie de l'ancien terrain de foot avec accès aux locaux à partir de septembre. Mme Rolande DEMITRES signale qu'il serait opportun de créer un règlement pour l'utilisation du terrain. Le comité Sport et Jeunesse a déjà commencé à travailler sur ce projet.

Un groupe de scouts de Lyon cherche un terrain avec un accès à l'eau, l'électricité et un abri en cas de besoin, pour la 2^e quinzaine de juillet. Ils sont très intéressés par notre commune. Nous attendons une confirmation de leur venue.

- **Valromeysanne**

Mme le Maire explique que l'association Valromey Cyclo organise sa 12^e édition de la Valromeysanne le dimanche 15 mai. Il s'agit d'une randonnée cyclotouriste à travers le Valromey composée de 4 parcours (28, 60, 90 ou 120 km).

Celui de 90 km nommé « Le tour d'Honoré » passe par Virieu le Grand. Ces épreuves respectent le code de la route et ne demandent rien de particulier (arrêté de circulation, signaleurs, ...)

- **TVO**

Mme le Maire poursuit sur le cyclisme en prévenant que le Tour du Valromey passera sur la périphérie de la commune le mercredi 13 juillet. La course viendra de Vollien, pour passer par Mussignin, et prendre la direction du lac à l'intersection de la Départementale. Le passage des coureurs est prévu vers 14h30 pour 5 mn environ (groupé).

Mme le Maire rappelle, pour ceux qui ne le savent pas, que cette course est réservée aux jeunes de 17/18 ans. Elle est fréquentée par des équipes internationales. C'est la seule course en France qui se déroule sur 5 jours.

Par contre, le passage de cette course demande d'être vigilants sur les points suivants :

- Pas de travaux sur les routes concernées
- Vérification que tous les carrefours soient identifiés
- Trouver des signaleurs à pied pour ces carrefours, majeurs et titulaire du permis de conduire, (éventuellement une association)
- Prendre les arrêtés de circulation nécessaires.

Le TVO fournit les chasubles et les panneaux.

Il est possible d'organiser une manifestation la même journée pour animer le passage.

La course sera retransmise en direct sur You Tube et Facebook. Le TVO propose d'insérer un logo ou d'ajouter des photos de « sites remarquables » pour faire connaître les communes.

- **Micro-crèche**

Mme le Maire informe l'Assemblée qu'elle a signé l'arrêté du permis de construire pour la micro crèche le matin même.

Comme le prix de vente du terrain est inférieur au prix du marché, Mme le Maire a demandé des contreparties à Mme PONASSE qui propose :

- d'accorder la priorité aux enfants de Virieu
- d'offrir les frais administratifs aux habitants de Virieu (environ 180€ sur 3 ans)
- de ne pas encaisser le chèque de caution en début de garde (entre 300€ et 1200€), sauf en cas d'impayés.

Elle ne peut faire mieux car elle risque de devoir faire face à de fortes hausses sur les coûts de construction.

- **Logements vacants**

Mme le Maire explique qu'afin de faire une mise à jour, notamment pour le PLU, elle sollicite les membres du conseil pour recenser tous les logements vacants sur la commune. En effet, depuis le 1^{er} projet de révision du PLU, beaucoup de logements ont été achetés.

Elle demande donc que chacun lui envoie les informations dont il dispose sur les logements vides depuis plus de 2 ans, que ce soit dans son quartier ou ailleurs sur la commune.

- **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**

Mme le Maire explique à l'Assemblée que ce projet concerne les ménages modestes et très modestes qui ont un revenu ne dépassant pas les plafonds de l'ANAH (c'est-à-dire 19 565€ pour une personne seule et 28 614€ pour un couple).

Cette opération a pour but, entre autres, de traiter la précarité énergétique des logements, de lutter contre l'habitat indigne ou d'adapter les logements aux personnes âgées.

La CCBS prend en charge le coût de l'opérateur qui effectuera une visite sur site et aidera les habitants à monter les dossiers.

Il y a également un projet « façades » afin de revitaliser les centres villes des communes. La CCBS prend en charge les frais du consultant (estimé à 17 000€ pour 3 ans par commune) mais ce sont les communes qui devront aider les privés à financer la réfection de leur façade par une subvention estimée à 30% des travaux pour être incitatif.

Mme Rolande DEMITRES se demande pourquoi un opérateur car un artisan peut faire ce travail.

Mme le Maire indique qu'elle va devoir se positionner rapidement auprès de la CCBS sur une opération façades à VIRIEU LE GRAND.

Après réflexion, Mme le Maire indique qu'en alternative au crépi, il pourrait être envisagé de faire des fresques. Le service instructeur consulté a répondu que ça pourrait être envisageable, à voir précisément avec l'ABF (Architecte des Bâtiments de France).

M. Cyrille BELLEBAULT demande la parole au sujet de la modification de la circulation Allée de Chalette, délibérée lors du dernier conseil municipal.

Il suggère qu'un système de doubles barrières en quinconce soit installé à la place des panneaux afin de sécuriser cette rue.

Ceci sera discuté en commission travaux.

M. Cyrille BELLEBAULT garde la parole pour évoquer le projet de l'association Brass At Home qui prépare Bugey en fête le 5 juin et est à la recherche de bénévoles pour l'aider.

Et enfin, il souhaite faire remonter les bons échos recueillis sur le nettoyage du Clos Montfalcon et des rues de la commune.

Mme Corinne BOUCHISSE demande s'il est prévu de faire un marquage au sol pour des places de parking rue du Montet et route d'Hauteville.

Mme le Maire répond qu'il est prévu de faire le tour du village afin de voir les besoins en ce sens.

Mme Tiphanie CHATILLON en profite pour signaler le problème de parking sauvage devant le Clos Montfalcon, sur la route de Lyon, au niveau de la fresque et vers l'église notamment lors de la messe.

M. Christian MORNIEUX confirme ce problème ; même sur le parking lui-même, les habitants ne se garent pas correctement.

Mme Tiphanie CHATILLON demande quand le mur d'escalade sera réouvert puisque les travaux ont été réalisés.

M. Yves WITKOWSKI répond que les travaux ne sont pas totalement terminés, c'est pour cela que les barrières sont encore sur place. Il va voir pour que les travaux soient terminés rapidement.

Mme Corinne BOUCHISSE signale qu'une personne a contacté plusieurs fois la mairie pour louer la salle des fêtes mais est restée sans réponse.

Mme le Maire fera le nécessaire pour qu'une réponse soit donnée à cette personne.

Mme Tiphanie CHATILLON souhaite signaler que les décorations réalisées à très petit budget pour le fleurissement ont eu beaucoup de succès auprès des habitants et même des personnes extérieures à la commune.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 22h15.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MAI 2022

La séance est ouverte à 20h00 sous la présidence de Yvette VALLIN, Maire.

Séance du 20 mai 2022.

L'an deux mille vingt-deux, le vingt mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Yvette VALLIN, Maire.

Présents : Mme VALLIN Yvette ; Mme BOUVIER Laetitia ; M. BELLEBAULT Cyrille ; Mme GILARDINO Lamia ; M. WITKOWSKI Yves ; Mme DEMITRES Rolande ; M. DONIO Frédéric ; M. PAILLÉ Florent ; Mme BAILLOT Laetitia ; M. MERINI Jean-Claude ; Mme GIRERD Huguette ; Mme BOUCHISSE Corinne ; Mme CHATILLON Tiphanie ; Mme Anne MARIETTAZ.

Absent Excusé : M. MORNIEUX Christian. @

Secrétaire de séance : Mme BOUCHISSE Corinne

Mme le Maire ouvre la séance en faisant l'appel des présents et précise que la séance est enregistrée.

Mme Corinne BOUCHISSE se propose pour être secrétaire de séance.

Mme le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

- **APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 15 AVRIL 2022.**

Mme le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des observations sur le dernier compte-rendu.

Sans aucune remarque, Mme le Maire demande donc d'approuver le compte-rendu du conseil municipal du 15 avril 2022.

Vote : 14 Pour

- **ETAT DES DEVIS SIGNES PAR LE MAIRE**

Mme le Maire énumère les différents devis qu'elle a signés depuis le dernier conseil.

NOM ENTREPRISE	OBJET	MONTANT TTC
SODEVAL	Travaux partiels du schéma directeur	22 710 €
SODEVAL	Réparation de fuite rue du Montet + Branchement plomb	3 072 €
Evénements et tendance	4 Livres mariage + étuis livret de famille	158,20 €
Mano Mano	Pointeuse	87,75 €
CAP2C	Mises à jour site Internet	380,00 €
TRANSARC	Autocar pour la cérémonie à la Croix du PIN le 24 juin	115,00 €

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS – DEMOLITION MAISON UDRY**

Affaire n°48/2022

Mme le Maire rappelle que lors de la réunion du 28 janvier 2022, le conseil municipal a validé le projet de démolition de la maison Udry afin de la remplacer par un square.

Il est rappelé que ce projet a l'aval de l'Architecte des Bâtiments de France.

Afin de mener à bien ce projet, la commune souhaite demander des aides financières auprès des organismes susceptibles de nous attribuer une subvention.

Nous avons reçu un premier devis d'un montant de 55 090 € HT soit 66 108 € TTC, comprenant la protection du chantier, signalisation, constat d'huissier, la démolition de la maison et du mur du jardin avec évacuation en décharge, le renfort de la maison mitoyenne si besoin et la réalisation d'un enduit frisé fin gris sur la façade mise à nue.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL	Démolition	22 036 €	40,00%
Conseil régional	Démolition	22 036 €	40,00%
Total subventions publiques		44 072 €	80,00%
Fonds propres		11 018 €	20,00%
Total autofinancement		11 018 €	20,00%
TOTAL GENERAL HT		55 090 €	100,00%

Mme Huguette GIRERD demande si l'aménagement du square est compris dans cette demande de subvention.

Mme le Maire explique que l'aménagement n'a pas encore été travaillé par la commission travaux et que nous devons déposer au plus vite la demande de subvention. Le square sera probablement réalisé par les employés communaux sur budget de fonctionnement.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce plan de financement.

Vote : 14 Pour

• **DEMANDE DE SUBVENTIONS – TERRAIN MULTISPORTS**

Affaire n°49/2022

Mme le Maire explique que le Comité Sport et Jeunesse a travaillé sur un projet de terrain multisports au stade : plateformes planes en concassé ou enrobé avec équipements sportifs.

Il se décompose comme suit : - 1 terrain multisports (TMS) pour le volley/hand/basket/foot à 5 + handisport - 1 pumtrack pour le skate/vélo/rollers/trotinette. Il est également envisagé de mettre une table foot/volley.

M. Cyrille BELLEBAULT fait passer une tablette matérialisant le projet.

Ce site sera ouvert à tous et gratuit pour les utilisateurs. Toutefois, l'école et les associations ayant signé une convention seront prioritaires.

Mme Tiphonie CHATILLON demande à quelle date ces travaux seront réalisés.

Mme Rolande DEMITRES précise que la demande de subvention votée aujourd'hui n'engage pas la commune à réaliser ces travaux si les finances ne sont pas disponibles.

Si le dossier passe, ils devraient se pouvoir se faire fin 2022 ou 2023.

Afin de mener à bien ce projet, la commune souhaite demander des aides financières auprès des organismes susceptibles de nous attribuer une subvention.

Suite à la réception des premiers devis pour un montant total de 109 222 € HT, soit 131 066 € TTC, le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
Etat autre : Agence Nationale du Sport	TMS, pumtrack et table foot volley	65 534 €	60,00%
DETR / DSIL		21 844 €	20,00%
Total subventions publiques		87 378 €	80,00%
Fonds propres		21 844 €	20,00%
Total autofinancement		21 844€	20,00%
TOTAL GENERAL HT		109 222 €	100,00%

M. Florent PAILLE demande si un système de surveillance est prévu en même temps.
M. Cyrille BELLEBAULT explique que ce projet est envisagé mais sur toute la commune.

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce plan de financement.

Vote : 14 Pour

• **DEMANDE DE SUBVENTIONS – TRAVAUX AU CIMETIERE**

Affaire n°50-51/2022

Mme le Maire explique que le comité Cimetière a identifié divers travaux à réaliser au cimetière : reprendre les murs et portails, créer un jardin du souvenir, réaménager le coin des urnes, revoir les allées, créer un parking côté déchetterie...

Le jardin du souvenir sera peut-être réalisé par la commune pour un petit budget.

Le grand portail sera remis en place et repeint par les employés communaux. Les deux petits portails seront remplacés.

Pour les murs, nous avons un devis de GENC de 80 963 € HT, soit 97 155,60 € TTC.

Pour les urnes, nous avons un devis de l'entreprise DE VILLA pour un montant de 19 006 € HT, soit 22 807,20 € TTC.

L'enherbement des allées peut être réalisé par les employés communaux.

Suite à la réception des premiers devis d'un montant de 99 969 € H.T soit 119 963 € TTC, le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL	Murs cimetière, urnes	79 975 €	80,00%
Total subventions publiques		79 975 €	80,00%
Fonds propres		19 994 €	20,00%
Total autofinancement		19 994 €	20,00%
TOTAL GENERAL HT		99 969 €	100,00%

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce plan de financement.

Vote : 14 Pour

Concernant le parking, un premier devis a été reçu pour un montant de 7 979 € HT. Or les aides départementales sont accordées si le projet atteint 10 000 € minimum. Il est donc proposé de compléter avec les travaux de réfection des toilettes publiques (6 760 € HT pour la cabine sanitaire + 3 745 € HT de démolition du bâtiment existant et création d'une nouvelle dalle).

Le coût total de ces projets s'élève donc à 18 484 € HT

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
Conseil départemental	Parking cimetière Toilettes publiques	5 545 €	30,00%
Total subventions publiques		5 545 €	30,00%
Fonds propres		12 939 €	70,00%
Total autofinancement		12 939 €	70,00%
TOTAL GENERAL HT		18 484 €	100,00%

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce plan de financement.

Vote : 14 Pour

- **DEMANDE DE SUBVENTIONS – SECURISATION GENDARMERIE**

Affaire n°54/2022

Mme le Maire explique que des travaux de sécurisation sont demandés par les gendarmes, notamment eu égard au risque de la rivière.

Il est envisagé d'installer un grillage sur le mur côté rivière et de mettre des lames occultantes sur la clôture existante côté Montfalcon afin que cette enceinte soit aux normes.

Afin de mener à bien ce projet, la commune souhaite demander des aides financières auprès des organismes susceptibles de nous attribuer une subvention.

Suite à la réception d'un premier devis d'un montant de 9 167 € HT soit 11 000 € TTC, le plan de financement prévisionnel serait donc le suivant :

Financeurs	Libellé	Montant HT	Taux
DETR / DSIL	Sécurisation enceinte gendarmarie	7 334 €	80,00%
Total subventions publiques		7 334 €	80,00%
Fonds propres		1 833 €	20,00%
Total autofinancement		1 833 €	20,00%
TOTAL GENERAL HT		9 167 €	100,00%

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur ce plan de financement.

Vote : 14 Pour

- **AUGMENTATION DU PRIX DES REPAS CANTINE ET PORTAGE A DOMICILE**

Affaire n°52/2022

Madame le Maire explique que la société Leztroy Savoy nous a adressé un courrier le 08 avril nous informant qu'ils subissaient des hausses de prix et des ruptures d'approvisionnement et qu'ils seraient contraints d'augmenter leurs prix en septembre. Ils nous ont adressé un nouveau courrier le 06 mai 2022 pour nous expliquer que l'explosion des prix des produits alimentaires, des emballages, de l'énergie, du carburant, les obligeaient à augmenter leurs tarifs de 8,5% dès le 1^{er} juin 2022. Ces tarifs devraient rester les mêmes jusqu'au 31 août 2023.

De ce fait, il convient donc de répercuter cette augmentation sur le tarif des repas servis par ce prestataire. Il est proposé ce qui suit :

Prestation	Ancien prix	Nouveau prix
Repas maternelle et primaire	4,60 €	5 €
Repas maternelle et primaire à partir de 3 enfants	4,10 €	4,50 €
Repas adulte cantine	6,60 €	7 €
Portage repas	7,10 €	7,70 €

Madame Tiphonie CHATILLON estime que ce nouveau tarif est trop élevé.

Mme Corinne BOUCHISSE précise que nos tarifs actuels sont les moins élevés par rapport à la plupart des écoles utilisant ce prestataire.

Mme le Maire explique que depuis le changement de prestataire, il y a plus d'enfants qui viennent à la cantine. Il semble donc que les retours soient positifs donc qu'il n'y a pas lieu de changer de prestataire. De plus, elle précise que le prix demandé aux parents ne couvre pas les charges liées à cette prestation (personnel, électricité, chauffage, ...)

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette augmentation.

Vote : 13 Pour / 1 Contre (Tiphonie CHATILLON)

- **EAU ET ASSAINISSEMENT – GRANGES DERRIERE BELLAIT**

Mme le Maire explique que la commune possède deux granges derrière la fromagerie Bellait.

Il est envisagé de les louer. Pour ce faire, il conviendrait de les raccorder au réseau d'eau et d'assainissement. Un viticulteur est déjà intéressé et attend juste que ces travaux soient réalisés. Une autre personne doit venir visiter les locaux (atelier de mécanique).

Mme le Maire explique qu'il conviendrait de faire ces travaux tant que nous avons encore la compétence, soit cette année.

Le devis pour ces travaux s'élève à 6 894 € TTC.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux leur avis quant à ces travaux et à leur réalisation pour cette année.

Vote : 14 Pour

- **QUESTIONS ET INFORMATIONS**

- **Commissions et Comités**

Affaire n°55/2022

Madame le Maire explique que suite à la démission de M. Alexandre DUROCHAT, il convient de revoir les commissions et comités afin de le remplacer. De plus, il est proposé de scinder le comité social et vie associative pour en faire deux distincts.

Il est donc proposé ce qui suit :

Commissions :

- **Finances** : Vice-présidente : Yvette VALLIN

Rolande DEMITRES, Jean-Claude MERINI, Corinne BOUCHISSE

- **Communication** : Vice-président : Cyrille BELLEBAULT

Lamia GILARDINO, Laetitia BAILLOT, Corinne BOUCHISSE, Huguette GIRERD

- **Appel d'offres**

Titulaires : Christian MORNIEUX, Jean-Claude MERINI, Tiphonie CHATILLON

Suppléants : Huguette GIRERD, Yves WITKOWSKI, Corinne BOUCHISSE

- **SIEA**

Titulaire : Yves WITKOWSKI,

Suppléants : Corinne BOUCHISSE, Tiphonie CHATILLON

- **Responsable Défense** : Tiphonie CHATILLON

- **Responsable Ambroisie** : Yves WITKOWSKI

Comités :

- **Travaux, urbanisme, environnement** : Vice-Président : Yves WITKOWSKI

Lamia GILARDINO, Christian MORNIEUX, Florent PAILLÉ, Huguette GIRERD, Cyrille BELLEBAULT, Alain PIGAULT, Bernard MASNADA, Philippe BENEKIAN

- **Cimetière** : Vice-Président : Yves WITKOWSKI

Frédéric DONIO, Lamia GILARDINO, Anne MARIETTAZ, Tiphonie CHATILLON, Marcel MURE

- **Forêt** : Vice-Président : Jean Claude MERINI

Yves WITKOWSKI, Tiphonie CHATILLON, Gaëtan BRUNET

- **Vie sociale** : Vice-Présidente : Laetitia BOUVIER

Huguette GIRERD, Françoise GINOD, Cyrille BELLEBAULT, Béatrice LACHENAL, Simone GARNIER, Raphael VINCENT

- **Vie associative** : Vice-Président : Cyrille BELLEBAULT

Laetitia BOUVIER, Béatrice LACHENAL, Simone GARNIER, Raphael VINCENT, Corinne BOUCHISSE, Inessa PITROIPA

- **Scolaire et périscolaire** : Vice-Présidente : Laetitia BOUVIER

Laetitia BAILLOT, Corinne BOUCHISSE, Jean-Pierre DUFOUR, Nadine DONIO

- **Sport et Jeunesse** : Vice-Présidente : Rolande DEMITRES

Laetitia BAILLOT, Frédéric DONIO, Jean-Claude MERINI, Clément SURGERE, Cyrille BELLEBAULT, Benjamin DEGLISE, Roger GONNELLI

- **Fleurissement** : Vice-Présidente : Lamia GILARDINO

Anne PORTELATINE, Tiphonie CHATILLON, Muriel DESLOIRE, Christiane MASNADA, Gaëtan BRUNET

Madame le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette nouvelle liste.

Vote : 14 Pour

• Eclairage public

Mme le Maire rappelle que c'est le SIEA qui a compétence pour l'éclairage public. Le responsable de notre secteur confirme qu'il est possible de remplacer les ampoules actuelles par des ampoules Led mais sur les luminaires ayant moins de 15 ans pour être sûr du fonctionnement. De plus, il est possible que ces ampoules n'aillent pas sur certains points lumineux du fait de leur grosseur.

Lors de cette conversation, il a été mentionné que leur sous-traitant doit faire la visite annuelle des armoires en juin. Il sera donc possible de faire en même temps le paramétrage pour l'extinction des lumières la nuit. Il a confirmé que ce service (pour rappel 120 € par armoire) ne sera pas facturé en plus s'il est réalisé dans la cadre de la visite préventive.

Il a également expliqué que la commune paie 8€ de maintenance par point lumineux et par an, soit 2448€ pour 306 points lumineux. Ceci comprend le remplacement systématique des ampoules tous les 2/3 ans, les visites des armoires et les dépannages hors vétusté.

Il a précisé que les portes des armoires cassées ainsi que les points lumineux défectueux étaient considérés comme de la vétusté.

Ce dossier sera revu dès que possible pour voir s'il ne serait pas plus intéressant de reprendre cette compétence.

• Expulsion Mme Caroline MIDY

Madame le Maire rappelle le dossier d'expulsion de Mme Midy. Suite à la démarche devant le tribunal, elle devait quitter les lieux le 16 mai et c'est ce qu'elle a fait en laissant les clés dans la boîte aux lettres.

L'appartement doit être nettoyé et faire l'objet d'un rafraichissement.

- **Opération façades**

Mme le Maire rappelle que 6 communes de la Communauté de Communes de Bugey Sud dont Virieu le Grand font partie de l'ORT : Opération de Revitalisation du Territoire qui comprend la rénovation des centres-villes et notamment des façades.

Une visite sur place de certains membres du conseil a permis d'identifier les façades à rénover comme celles au-dessus des commerces (pizzeria, coiffeur, ...) ainsi que deux pans de mur au-dessus du toit de Casino et au-dessus du bar.

Pour les pans de mur borgnes (sans fenêtres) au-dessus des toits, des fresques sont envisagées mais il faudrait trouver un graffeur qui vienne gratuitement en lui payant les bombes de peinture.

Pour les façades, il est proposé de prendre contact avec les propriétaires pour les inciter à refaire leurs façades avec une participation de la mairie.

De ce fait, Mme le Maire explique qu'elle a refusé d'adhérer à ce projet auprès de la CCBS car le recours à un consultant semble inutile. L'artisan venant faire un devis est capable de déterminer les besoins de ces travaux, tout en respectant les contraintes locales de l'urbanisme.

- **Projet de Territoire**

Mme le Maire explique que la Communauté de Communes Bugey Sud souhaite présenter le projet de territoire aux conseillers municipaux du secteur le mardi 14 juin à 17h30 à la salle des fêtes ou à la salle du conseil de Virieu le Grand, en fonction du nombre de participants.

- **Stade**

Lors du dernier conseil municipal, nous avons parlé d'un groupe de scouts de Lyon qui envisageait de passer 15 jours au stade en juillet. En fin de compte, ils ont trouvé un lieu plus adapté à leurs besoins.

Un règlement pour l'utilisation du site et des locaux est en cours d'élaboration pour les associations utilisatrices notamment la nouvelle association Virieu Rugby Club (VRC) et le futur club de foot.

- **Cyclisme**

Le Tour du Valromey cherche toujours des bénévoles pour le passage de la course sur la commune le mercredi 13 juillet. Seulement 4 personnes se sont proposées pour une dizaine recherchée. Un appel est à nouveau lancé.

- **Logements vacants**

Un recensement des logements vacants est en cours.

- **Vente du matériel communal vétuste**

Lors du conseil municipal du 28 janvier 2022, il a été accepté de vendre le matériel communal non utilisé à cause de sa vétusté.

Le petit tracteur Deutz a été vendu à M. Pierre KELLER pour un montant de 1800€.

Affaire n°53/2022

Le 2^{ème} tracteur, qui est plus gros, a été proposé à 5000 €. Une personne doit venir le voir.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de valider cette vente qui devrait se faire aux environs des 5000 €.

Vote : 14 Pour

- **Cartographie des risques**

La commune est couverte par un Plan de Prévention des Risques naturels (PPRn) multirisques de 2014 pour les chutes de blocs et les inondations.

Suite aux chutes de blocs en novembre 2017, les risques de l'ensemble de la commune ont été réétudiés. Une réunion publique obligatoire dans le processus sera organisée après les élections de juin.

Les étapes de la révision du PPRn sont le « porter à connaissance » (PàC) de la nouvelle cartographie et sa prise en compte dans l'urbanisme (application des mesures les plus restrictives).

Bien sûr, le PPRn s'impose au PLU que nous allons reprendre.

Il est précisé que les travaux prévus par la CCBS sur l'Arène – Seytive vont dans le sens de diminuer le risque d'inondation.

- **Vente terrain micro crèche**

Après obtention de son permis de construire, la signature de cette vente avec la SCI MC2A est prévue le 24 mai chez le notaire d'Artemare pour un montant de 15 000 € (terrain de 600m²).

Il est expliqué que ce prix est très bas mais qu'il a été voté par le précédent conseil municipal.

Dans le cadre de la participation de la CAF à ce projet, le bâtiment ne peut changer de destination pendant au moins 10 ans.

Il est rappelé qu'en contrepartie, des places seront réservées pour les habitants de la commune avec des tarifs préférentiels.

- **Zéro Artificialisation Nette (ZAN)**

Un mail du sénateur Patrick CHAIZE datant du 18 mai 2022, explique que lors de l'examen de la **loi « climat et résilience »**, le Sénat a tenu à modérer le gouvernement dont les positions étaient apparues bien éloignées de la réalité vécue par les élus locaux sur le terrain.

C'est ainsi que plusieurs modifications significatives ont été apportées, destinées à adapter et à assouplir l'application de l'objectif de « Zéro Artificialisation Nette ».

Le Gouvernement, en publiant les décrets d'application, remet en cause les dispositions inscrites dans la loi. Non seulement il ne tient pas compte du vote exprimé par les deux Assemblées mais il ne prend aucunement en compte les difficultés auxquelles les Maires sont quotidiennement confrontés.

C'est la raison pour laquelle, en lien avec l'AMF, un recours devant le Conseil d'État sera prochainement introduit afin que les dispositions de la loi s'imposent aux décrets d'application comme le commandent nos institutions.

Avant de clôturer la séance M. Angelo CASE dépose un courrier à Mme le Maire avant de partir sans explication.

Mme le Maire donne lecture de ce document aux personnes présentes. Il rembourse le chèque cadeau offert par la commune aux anciens en décembre 2021

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 21h30.

VIE LOCALE

▪ Journée fleurissement



Une classe de l'école des Pelands a participé au fleurissement de notre commune le 19 mai. Le dimanche 22 mai, une vingtaine de bénévoles a terminé les plantations de fleurs et arbustes. Un grand remerciement pour cette belle dynamique qui a contribué à l'embellissement de notre agréable commune.



Mot du petit Casino

Très beau fleurissement du village. Nous avons eu un gros coup de cœur pour la participation des enfants et les décorations sont des idées originales surtout notre garde du corps devant le magasin.

▪ Information lac de Virieu-le-Grand

Par arrêté municipal à la demande de la Communauté de Commune Bugey Sud (CCBS), la pêche au lac de Virieu le Grand est fermée à compter du 1^{er} juillet au 31 août 2022.

VIE SCOLAIRE

À compter de la rentrée 2022/2023, un nouveau logiciel de gestion cantine garderie sera mis en place sur la commune.

Les familles concernées seront informées par mail.

VIE ASSOCIATIVE

Bienvenue à nos deux nouvelles associations sportives : VRC (Virieu Rugby Club) et A.S.S Football.

▪ La Clé des Champs

Notre bibliothèque municipale vous informe du renouvellement des ouvrages, collections enfants, jeunes, lycéens, romans, BD, documentaires ... et vous propose un nouveau service : une table pour la consultation gratuite de journaux de presse de la semaine (Le Progrès quotidien, La Voix de l'Ain hebdomadaire). Elle est à votre disposition aux horaires d'ouverture de la bibliothèque la Clé des Champs, le mardi de 16h à 18h et le jeudi de 17h à 19h. La bibliothèque sera fermée du 1^{er} août jusqu'au 31 août 2022.



■ **Le concert de printemps**

Très belle prestation de l'Harmonie Lupicinoise et l'Harmonie L'Arène Virieu pour cette soirée haute en couleur et en musique. Divers morceaux ont été joués : musiques de films, pop rock, musique originale...

■ **Bugey en musique**

Malgré un temps orageux, presque trois cent personnes sont venues assister à un festival de musique sur Virieu le Grand. C'était la première édition de Bugey en musique. Cinq scènes réparties dans le village permettaient d'assister à des concerts de 14h30 à 22h.

■ **Club des Viriolans**

Depuis 1975 le Club des Viriolans rassemble des personnes retraitées (ou plus jeunes) qui désirent passer un agréable après-midi en participant à divers jeux (Belote-Tarot-Scrabble-Rummikub-etc...).

Le club se réunit tous les jeudis de 14h à 18h dans la salle derrière la Mairie et la Résidence.

Une petite collation est servie vers 16h pour permettre aux joueurs de faire une pause.

Après deux années de fermeture (cause Covid), le club a repris timidement son activité, il s'arrêtera le 31 juin pour les vacances, la reprise aura lieu le 1^{er} septembre.

Les membres du club accueilleront avec plaisir toutes les personnes qui aimeraient se divertir et passer un moment convivial.

■ **Vide grenier**

■

Pour notre premier vide grenier, de nombreux exposants et le beau temps étaient présents. Merci aux bénévoles pour leur dévouement lors de cette journée qui n'aurait pu voir le jour sans une telle implication.

Une petite dédicace à Marcel le pro du barbecue, à Pascale et William du petit CASINO pour le sauvetage !



■ Association des Anciens Combattants

A l'initiative de l'Association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre de Virieu le Grand, des manifestations se sont déroulées vendredi 24 juin en souvenir des combats de juin et juillet 1944.

Au tunnel SNCF de Virieu le Grand près du lac, un hommage a été rendu aux quatre maquisards venus du secteur de Génissiat, morts les 6 et 7 juillet alors qu'ils interdisaient l'usage de la ligne ferroviaire reliant la France et l'Italie, empêchant ainsi l'acheminement de renforts aux troupes allemandes du front de Normandie. En présence des Autorités Civiles et Militaires, des élus, des représentants de Comités et d'Associations d'Anciens Combattants, des portedrapeaux, le Président ORDAS a retracé avec force, les faits relatés ci-dessus en insistant sur l'importance du devoir de mémoire.

Une gerbe fut déposée au pied de la plaque commémorative par le Président, accompagné de Madame le Maire de Virieu le Grand et de M. Edouard DUFOUR, 97 ans, ancien combattant de la résistance.



Le cortège s'est ensuite rendu au lieu-dit « La Croix du Pin », sur la route de Thézillieu. Au pied de la Stèle, le Président ORDAS a retracé les actions destinées à interdire à l'occupant, l'accès au plateau d'Hauteville. Après de violents combats, quatre résistants furent capturés à Ponthieu, transférés à Artemare puis à Challes les Eaux où ils furent fusillés le 20 juin 1944. Un 5^e résistant, blessé, fut évacué vers l'hôpital de Nantua puis arrêté et fusillé à la Croix Chalon, commune de Montréal-la-cluse. S'ensuivirent les dépôts de gerbes de Madame la Sénatrice de l'Ain, du Président ORDAS accompagné de Mme le Maire de

Virieu le Grand et de M. Edouard DUFOUR, ancien combattant de la Résistance, et des comités des Anciens Combattants de la FNACA du Valromey. Après la sonnerie aux morts et la minute de silence, furent interprétés le chant des Partisans, Nuit et Brouillard et la Marseillaise.

■ Fête de la musique

Malgré la tempête de vent la fête était au RDV,
GRACE A VOUS !

Par ce petit mot nous tenions à remercier toutes les associations qui étaient présentes, les artistes, les artisans et commerçants pour leurs nombreux dons pour la tombola et tous les bénévoles.

Vous avez joué un rôle primordial pour assurer le succès de l'événement.

« Les bénévoles n'ont pas nécessairement le temps, ils ont simplement du cœur » Elizabeth Andrew





▪ Repas Chorus

Beau succès pour Chorus avec ce repas autour d'une cuisse de bœuf puisqu'environ 180 personnes s'étaient déplacées au Clos Montfalcon ce 22 mai : repas copieux, soleil au rendez-vous, situation privilégiée à l'ombre sous les arbres, ambiance conviviale, ... tous les ingrédients étaient réunis pour passer un agréable moment.

DAMOISELLE

Coincée entre le fushia
Et la pervenche bleue,
Damoiselle araignée
A tissé sa toile.

Au début Juillet,
Son corps avait la grosseur
D'un petit pois
A la fin août
Sa taille a triplé.

Les mouches se prennent
Dans sa toile, et la nuit
A l'abri des regards
Elle ingère sa proie.

Damoiselle est tout de même
Un beau spécimen d'araignée!
En habit de pied de poule beige foncé,
Sur son dos un dessin alvéolé
En habit de pied de poule beige foncé,
Sur son dos un dessin alvéolé
Couleur grège,
De longues pattes
En damier noir et beige

A la lueur de la blanche lune,
J'ai pu apercevoir,
Monsieur, fréquenter la Damoiselle;
Leurs ébats amoureux
Ont quelque peu
Déchiré la toile.

Ce matin, comme si
Rien ne s'était passé
La toile est intacte
Prête à attraper de nouveau
Quelques mouches
Ou insectes volants.

Hésesse Annette
25-8-1999

INFOS MAIRIE

▪ Extinction de l'éclairage public

Comme vous avez pu le constater l'éclairage public s'éteint de 23 h à 5 h depuis le 13 juin après le sondage dans le bulletin municipal précédent auquel vous avez répondu comme suit :

- Je suis pour l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h : **77 %**
 - Je suis contre l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h : **11 %**
 - Je souhaite une extinction plus courte (par exemple 24h à 4h) : **8 %**
 - Je suis pour le passage aux leds en conservant un halo la nuit malgré le prix très élevé : **4 %**
(cette solution a peu de chance d'être mise en œuvre durant les 4 ans restants de ce mandat)
- Cette action permet de faire des économies et de réduire la pollution lumineuse.



MARCHÉS NOCTURNES

Animations
Restauration

Les lundis 18 juillet,
1er et 15 août 2022
dès 18h00

Artisans et producteurs locaux

VIRIEU LE GRAND

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique



Samedi 16 juillet 2022
et au stade de Virieu-le-Grand

Mardi 02 août 2022
au stade de Peyrieu

BUVETTE & Restauration

Opéra de Lyon
sous les étoiles

Diffusion de l'opéra Peer Gynt en extérieur au stade de Virieu-le-Grand le samedi 16 juillet à 21h30 et au stade de Peyrieu le 2 août 2022 à 21h30

ouverture du stade à 20h

N'oubliez pas vos plaids, vos transats pour profiter de ce spectacle sous les étoiles !

Entrée Gratuite!

IPNS - ne pas jeter sur la voie publique

Vous trouverez ci-dessous l'arrêté vous rappelant que l'entretien des trottoirs devant chez vous est à votre charge.

Département de l'AIN
Commune de VIRIEU LE GRAND

Objet : Entretien des trottoirs

Le Maire de la commune de VIRIEU LE GRAND

Vu les articles L 2212-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R 610-5 du Code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1^{ère} classe,

Considérant que le maire exerce la police municipale en vue d'assurer « le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques », notamment en ce qui concerne « la sûreté et la commodité du passage dans les rues, quais, places et les voies publiques, ce qui comprend le nettoyage... »

Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et de sécurité,

Considérant que la mairie ne peut faire face seule à tous les travaux afférents, sauf à engager des frais inconsidérés qu'elle devrait ensuite reporter sur les habitants,



Article 1 : Périmètre

Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de VIRIEU LE GRAND

Article 2 : Entretien des trottoirs et des caniveaux

L'entretien des trottoirs et caniveaux incombe aux propriétaires ou locataires riverains de la voie publique. Chacun est tenu de balayer le trottoir (si celui-ci est goudronné) et son caniveau dans toute sa largeur et sur toute sa longueur au-devant des maisons ou immeubles. S'il n'existe pas de trottoirs, un espace de 1,20 m de largeur devra être entretenu au droit de la façade ou de la clôture des riverains.

Le nettoyage concerne, en toute saison, le balayage, mais également le désherbage et le démoussage des trottoirs. Le désherbage doit être réalisé par arrachage ou binage. Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.

Les saletés et déchets collectés lors des opérations de nettoyage doivent être ramassés et traités avec les déchets verts, soit par compostage à domicile, soit par dépôt en déchetterie. En aucun cas ils ne doivent être mis dans les containers d'ordures ménagères. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique, ni dans les avaloirs des eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales. Cela évitera les obstructions des canalisations et limitera les risques d'inondation en cas de fortes pluies.

Dans le but d'embellir la commune, les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur toujours en veillant à la non obstruction des avaloirs placés près des trottoirs pour l'écoulement des eaux pluviales.

Article 3 : Neige et verglas

Dans les temps de neige ou de gelée, les propriétaires ou locataires sont tenus de balayer la neige devant leur maison, sur les trottoirs jusqu'au caniveau, en dégagant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent jeter du sel, du sable, des cendres ou de la sciure de bois devant leur habitation.

Article 4 : Déjections canines

Par mesure d'hygiène publique, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation. La Mairie tient à la disposition des propriétaires des sacs à déjections animales.

Article 5 : Libre passage

Les riverains des voies publiques ne devront pas gêner le passage sur trottoir des piétons, des poussettes et des personnes à mobilité réduite. Ils devront veiller à respecter, lorsque la largeur du trottoir existant le permet, une largeur minimale de cheminement accessible de 1,20 mètre, telle que préconisée par les textes législatifs et réglementaires en vigueur. Ils ne peuvent ni y déposer des matériaux et ordures, ni y stationner des véhicules.

Article 6 : Entretien des végétaux

Taille des haies : Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable, à savoir à l'approche d'un carrefour ou d'un virage.

Elagage : En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. A défaut, ces opérations peuvent être effectuées d'office par la collectivité aux frais du propriétaire, après mise en demeure restée sans effet. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique.

Article 7 : Exécution de l'arrêté

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur. Madame le Maire et Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de VIRIEU LE GRAND sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à VIRIEU LE GRAND,

le 27 juin 2022

Le Maire,

Yvette VALLIN



▪ La fin du hangar à bateaux

Adieu petit hangar à bateaux.
Terminé les légendaires sauts dans l'eau.
Bienvenue à l'extension de plage,
Retour à la nature sauvage.



▪ Eurocombles

Isolation de vos combles perdus pour seulement 1€ et sans conditions de revenus.
Pour tout renseignements : 04.26.78.50.11



▪ Les ateliers numériques

Les apprentis des ateliers numériques seront bientôt de véritables geeks, derrière leurs claviers ils pourront sous peu nous épater.

ETAT CIVIL

▪ Naissances

- PRADERVAND Harry 05 AVRIL 2022
- RAVET Luna 25 AVRIL 2022
- RAMSEIER-GALLEZOT Otto 21 JUIN 2022

▪ Mariage

- CHAVRIER Hervé et GINOD Françoise 14 MAI 2022

▪ Décès

- MOUSSET Lucie née BONNARD 15 MAI 2022
- VERGUIN Yolande 25 JUIN 2022

Calendrier des **MANIFESTATIONS**

Juillet

Vendredi 1	KERMESSE DE L'ÉCOLE	Clos Montfalcon	SOU DES ÉCOLES
Samedi 2	COUPE BRICOMARCHÉ CHAZEY BONS	Terrain de boules	AMICALE BOULISTE
Jeudi 14	FÊTE NATIONALE	Place du monument	LA MUNICIPALITÉ
Samedi 16	OPÉRA SOUS LES ÉTOILES	Stade	LA MUNICIPALITÉ
Dimanche 17	FÊTE DU FOUR	Clos Montfalcon	L'HARMONIE L'ARÈNE
Lundi 18	MARCHÉ NOCTURNE	Place du monument	LA MUNICIPALITÉ

Aout

Lundi 1	MARCHÉ NOCTURNE	Place du monument	LA MUNICIPALITÉ
Samedi 6	COUPE LUCIEN BROUSSE	Terrain de boules	AMICALE BOULISTE
Lundi 15	MARCHÉ NOCTURNE	Place du monument	LA MUNICIPALITÉ
Samedi 20	VIRIEU EN FÊTE	Stade	VIRIEU ANIMATIONS

Septembre

Dimanche 11 ou Dimanche 25	VIDE GRENIER	Dans les rues	SOU DES ÉCOLES
Samedi 17 et Dimanche 18	JOURNÉE DU PATRIMOINE		
Samedi 18	CONCOURS DES SOCIÉTAIRES	Terrain de boules	AMICALE BOULISTE

Marché hebdomadaire
DIMANCHE 8h - 12h - PLACE DU MONUMENT